

Conditions de participation des personnes impliquées

Production: Vidéos de témoignages Breaking the Silence

Jour de production: 13 avril 2026

Lieu de production: Fotohalle GmbH, Wagistrasse 7, 8952 Schlieren

Mandants: iMpuls, la plateforme de santé de Migros, et Novo Nordisk

Agence/Production: andfrank ag

1. Critères d'éligibilité

- 1.1. Seules les **personnes physiques âgées de 18 ans et plus** sont autorisées à participer.
- 1.2. La participation est réservée aux particuliers; les acteurs professionnels ou occasionnels ou les personnes travaillant dans le secteur des médias ou de la publicité pourront être exclus de la participation.

2. Inscription et processus de sélection

- 2.1. La participation est facultative. Il suffit d'envoyer une candidature ou un signalement via l'appel communiqué.
- 2.2. Les donneurs d'ordre se réservent le droit de sélectionner ou de refuser des participants/-es selon leurs propres critères, sans indication de motifs.
- 2.3. En s'inscrivant, les participants/-es déclarent que toutes les informations fournies sont correctes.

3. Délai et obligation de participation

- 3.1. Les participants/-es sélectionnés/-ées s'engagent à se présenter sur le lieu de **production** (studio Fotohalle, Schlieren) à la **date de production indiquée du 13 avril 2026**.
- 3.2. Aucun rendez-vous de remplacement ne sera proposé.
- 3.3. Les participants/-es s'engagent à signaler immédiatement tout empêchement. Dans ce cas, la place pourra être attribuée à une autre personne.

4. Rémunération

- 4.1. Un bon **d'achat Migros d'une valeur de CHF 300.-** sera remis sur place à titre d'honoraires.
- 4.2. Tout **paiement en espèces est exclu**.
- 4.3. Le bon couvre les honoraires de participation ainsi que les frais éventuels, y compris les frais liés à la participation, ou encore les frais de déplacement. Tout droit à des honoraires ou au remboursement de frais est exclu.

5. Déclaration de consentement et transfert des droits

- 5.1. La **déclaration de consentement des participants/-es** doit être signée avant le début de la production.
- 5.2. Par la déclaration de consentement, le/la participant/-e cède au donneur d'ordre tous les **droits d'utilisation des enregistrements photo, audio et vidéo** réalisés dans le cadre de la production.
- 5.3. Le transfert de droits comprend notamment:
 - **Utilisation sans limitation** de durée, de territoire ni de contenu
 - Utilisation dans tous les médias (en ligne, réseaux sociaux, TV, presse écrite, etc.)
 - Traitement, réduction ou archivage des enregistrements
 - Tout droit d'examen/de validation du matériel est exclu

6. Comportement sur place

- 6.1. Les participants/-es doivent suivre les instructions de l'équipe de production.
- 6.2. Tout manquement aux règles de sécurité ou comportement inapproprié peuvent entraîner l'exclusion du lieu de tournage.

7. Protection des données

- 7.1. Le traitement des données personnelles (y compris les enregistrements visuels et sonores) est effectué par le mandant en sa qualité de responsable conformément à la législation suisse sur la protection des données.
- 7.2. Coordonnées de l'organe responsable: https://account.migros.ch/legal/DSE_GPL.
- 7.3. Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription sont utilisées exclusivement pour la réalisation de la production. Les données personnelles créées dans le cadre de la production sont utilisées aux fins mentionnées dans la déclaration de consentement des participants/-es.

8. Responsabilité

- 8.1. La participation se fait aux risques et périls des participants/-es.
- 8.2. Nous déclinons toute responsabilité pour les objets apportés.
- 8.3. Les mandants ne sont responsables que des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave.

9. Modifications, interruption de la production

- 9.1. Les donneurs d'ordre se réservent le droit de reporter, d'adapter ou d'interrompre la production pour des raisons organisationnelles ou techniques.
- 9.2. Il n'en résulte aucun droit à un remplacement ou à un dédommagement.

10. Dispositions finales

- 10.1. Par l'inscription, le/la participant/-e accepte les présentes conditions de participation.
- 10.2. Le droit suisse est applicable. Tout litige sera soumis au tribunal de Zurich.
- 10.3. Si certains points des présentes conditions devaient s'avérer caducs, la validité des autres points n'en serait pas affectée.